



Auto-Ecole FPCR

Généralités

Les personnes souhaitant suivre une des formations proposées au sein de l'auto-école FPCR reçoivent, lors de leur première rencontre avec un enseignant, une explication détaillée sur le contenu et les modalités de leur formation.

A l'inscription les documents suivants sont remis à l'intéressé :

- un livret d'apprentissage pour les permis B, AAC et A2
- un questionnaire de satisfaction à remettre à la fin de la formation
- une proposition écrite d'un R.D.V post permis
- un livre de code pour les contrats incluant la formation à cet examen
- un livre de préparation à l'épreuve théorique (hors circulation) pour les permis A
- un accès libre sur le site EasyTest-Code Rousseau pour la préparation du code
- un accès libre aux heures d'ouverture du bureau à la salle de préparation du code comportant tous les DVD (Code Rousseau) et les boîtiers utilisés lors de l'épreuve du code.
- un contrat de formation à signer par l'élève et l'enseignant (à signer après l'évaluation de départ)
- le présent descriptif comportant les modalités de préparation aux différentes formations.

Procédure d'inscription sur le site de l'ANTS

L'auto-école fait la demande de permis sur le site de l'ANTS dès la signature du contrat. L'élève reçoit ensuite un mail de confirmation de l'auto-école comportant un guide explicatif afin qu'il puisse valider les informations saisies par l'auto-école.

Préparation à l'examen du Code de la Route avec ou sans moniteur au sein de l'auto-école

Nous proposons l'apprentissage du code de la route et de la conduite soit en ligne via le site "EasyTest-Code Rousseau " ainsi qu'à l'auto-école, pendant les heures d'ouverture code.

L'apprentissage se réalise en petits groupes en présence du moniteur. Les supports de formations utilisés sont des DVD de cours théoriques (Code Rousseau) contenant des séries pour entraînement à l'examen. La progression des élèves est évaluée en continue ce qui permet d'adapter les cours aux difficultés rencontrées.

Les séries de code peuvent être travaillées en "conditions d'examen" à l'aide des boîtiers utilisés le jour de l'examen, tous les jours, au bureau, lors des heures d'ouverture code, ainsi que 24/24h sur le site EasyTest-Code Rousseau mis à disposition lors de la souscription à un contrat de formation incluant la formation pour la préparation pour l'obtention du code. EasyTest-Code Rousseau Internet s'adresse aux personnes ne présentant pas de difficultés ou qui sont peu disponibles mais qui souhaitent toutefois bénéficier d'une préparation aux tests du code en ligne sans la présence d'un formateur.

L'accès au site EasyTest-Code Rousseau est accessible dès la souscription. Le code en ligne s'adresse aux personnes autonomes pour travailler les séries/Tests et qui possède Internet. Il s'agit de séances d'entraînement sur des séries et de cours à thèmes grâce à un abonnement Internet.

Elle peut correspondre également aux personnes qui cherchent une remise à niveau ou sous retrait de permis.

Chaque mercredi et samedi, un enseignant aborde un des 12 thèmes du code de la route. C'est l'occasion pour les élèves d'interroger les moniteurs sur les points incompris.



Lorsque le niveau examen sera acquis, l'auto-école guidera le future candidat pour réaliser son inscription à l'examen du code de la route auprès des organismes agréés ("La Poste, SGS,...)

Durée : En fonction de l'investissement et de la progression de l'élève, en moyenne la formation se déroule sur une durée de 1 mois à 8 mois.

Publics : tout public

- Séances de Code à thèmes par un enseignant tous les Mercredi et Samedi.
- Séances de Code disponibles tous les jours aux heures d'ouverture du bureau

Objectif : Se préparer l'examen du code de la route (épreuve théorique) selon le programme en vigueur.

La formation selon le programme en vigueur

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur sont dispensés. Le programme de cette formation suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

Les thèmes abordés et les compétences développées

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets des perturbateurs comme l'alcool, les drogues et les médicaments
- L'influence des états émotionnels et de la fatigue
- Les risques au regard des conditions atmosphériques environnantes et des états de la chaussée
- Être capable de percevoir, analyser et décider du comportement à adopter

Sont également traités les risques spécifiques liés

- À l'inexpérience d'autres usagers de la route
- Aux usagers les plus vulnérables mais aussi ceux ayant trait
- Aux caractéristiques spécifiques de certaines catégories de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.

Enfin, les élèves doivent connaître

- Les précautions à prendre en quittant le véhicule
- Les facteurs de sécurité concernant le chargement de ce véhicule et les personnes transportées
- Les règles d'une conduite respectueuse de l'environnement (niveau sonore, consommation de carburant et émissions de gaz à effet de serre)
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les âges de présentation à l'épreuve théorique.

L'âge minimal requis pour se présenter au code de la route (ETG) est fixé à :

- 16 ans pour les candidats au [permis A1](#) et au [permis B1](#)
- 15 ans pour les candidats au permis B suivant une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite ([AAC](#))
- 17ans pour les autres candidats au [permis B](#) ou les candidats au permis de conduire de la catégorie A2.



Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du code de la route est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de cinq ans.

Les personnes dispensées de l'épreuve du code de la route (ETG)

Sont dispensées de l'épreuve théorique générale les personnes titulaires d'un permis de conduire français ou d'un permis délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les délais de cette dispense

Le délai durant lequel une personne titulaire d'un autre permis est dispensée de l'épreuve du code de la route est de 5 ans maximum depuis la date d'obtention du précédent permis de conduire. Cette disposition n'est pas valable concernant les catégories AM et A obtenue en accès progressif.

Les candidats à un permis de conduire des catégories A1, A2 ou B1 en situation de conduite encadrée sont également dispensés de repasser l'épreuve théorique générale, à condition qu'un délai maximum 5 ans ne se soit pas écoulé depuis la réussite à l'épreuve théorique générale.

Les délais de présentation

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

En cas d'échec à l'épreuve théorique générale (code de la route), le candidat ne peut se représenter dans un délai inférieur 2 jours (date à date).

Il est à noter que ce délai est réglementaire. Néanmoins, les conditions d'obtention des places d'examen par les écoles de conduite étant dépendante de la préfecture, ce délai de représentation n'est que très rarement possible.

L'ensemble de ce document s'appuie sur les textes réglementaires.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Permis B

Objectif : Préparer l'examen de conduite Permis B (épreuve pratique et théorique) selon le programme en vigueur.

La conduite fait l'objet d'un apprentissage individualisé. L'enseignant évalue les capacités de l'élève et adapte ses leçons en fonction.

Les leçons ont pour but l'obtention du permis ou bien une remise à niveau.

Les leçons peuvent être programmées après que l'élève ait été évalué par l'enseignant.

Les leçons sont programmées en accord avec les enseignants et les élèves selon les disponibilités de chacun.

Les différents forfaits permettent de travailler sur des volumes tels que des : Forfaits 20h et Forfaits 25h de conduite, selon les formations et formules choisies.

La fréquence des leçons est en moyenne de 3h de conduite/semaine en fonction des disponibilités des élèves. (1h + 2h)

L'élève, après avoir été évalué en fin de formation par l'enseignant, sera proposé pour une présentation à l'examen pratique.

Il sera accompagné par le moniteur sur le lieu où doit se dérouler l'épreuve pratique sur le véhicule utilisé tout au long de son apprentissage.

En cas d'échec, l'enseignant propose à l'élève de suivre une formation complémentaire et lui propose de souscrire des heures supplémentaires de formation en vue d'une nouvelle présentation à l'examen.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Types de véhicules utilisés en formation et examen

L'apprentissage se réalise sur :

Pour les permis : B - AAC - Formation sur véhicules à boîte manuelle - Peugeot 208 de moins de 2 ans (3).

Durée : La formation théorique se déroule en moyenne sur 1 à 8 mois en fonction de l'investissement et de la progression du candidat

La formation pratique se déroule en moyenne sur une période de 3 mois suivant la disponibilité de l'élève et l'acquisition de l'apprentissage.

Publics : tout public ° à condition d'avoir l'âge requis

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.



Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) SÉRIE

N° : _____

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : ____

L'inspecteur - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. (1) _____ Prénom : _____

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) - né(e) le : ____/____/____ à : _____

N° de département : ____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen (renvoyer la mention correspondante etayer celle inutile)

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

Codes spécifiques : 01 101 102 103 105 A1

106 jusqu'à : ____/____/____

Vaut titre de conduite à compter du : ____/____/____

Visite médicale valide jusqu'à : ____/____/____

Autres codes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque
	E	0	1	2	
Connaître et maîtriser son véhicule					
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord					
Effectuer des vérifications du véhicule					

ions ions ions

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 A » DU PERMIS DE CONDUIRE

Permis A (passerelle A2)

Objectif : Préparer l'examen de conduite Permis A (épreuve pratique et théorique) selon le programme en vigueur.

Le candidat doit être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans et de l'attestation de formation 7 heures délivrée par une école de conduite

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

La conduite fait l'objet d'un apprentissage en présence de 3 élèves maximum/séance. L'enseignant évalue les capacités de l'élève et adapte ses leçons en fonction.

Les leçons ont pour but l'obtention du permis ou bien une remise à niveau.

Les leçons sont programmées en accord avec les enseignants et les élèves selon les disponibilités de chacun.

L'enseignant évaluera l'élève en fin de formation. Une fois que l'élève aura acquis les connaissances nécessaires, le moniteur lui validera une attestation de formation.

Un complément de formation peut être proposé si le moniteur juge cela nécessaire.

L'auto-école procédera ensuite, à la demande de titre auprès de l'ANTS.

Types de véhicules utilisés en formation :

Véhicule correspondant à la catégorie A (**Kawasaki Z650 et Z900**)

Durée : La formation se déroule en moyenne sur 2 demi-journées en fonction des disponibilités de chacun.

Publics : tout public

° à condition d'avoir l'âge requis et être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans.

Permis A2 - A1

Objectif : Préparer l'examen de conduite Permis A (épreuve pratique et théorique) selon le programme en vigueur.

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Depuis le 2 juin 2016, le permis A2 est destiné à tous les conducteurs (quelque soit leur âge) de motocyclettes, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

Un titulaire d'un permis A2 depuis plus de 2 ans peut se voir délivrer, après une formation de 7h, un permis de la catégorie A.

La carte sécurisée A2 est valable 15 ans à compter de la date de délivrance. Cette validité est indiquée sur le document.

La conduite fait l'objet d'un apprentissage en présence de 3 élèves maximum/séance. L'enseignant évalue



les capacités de l'élève et adapte ses leçons en fonction.

Les leçons ont pour but l'obtention du permis ou bien une remise à niveau.

Les leçons peuvent être programmées après que l'élève ait été évalué par l'enseignant.

Les leçons sont programmées en accord avec les enseignants et les élèves selon les disponibilités de chacun.

Des séances de 3h de travail sont proposées (40 mn aller/retour - trajet en circulation et 2h20 de travail sur la piste destinées à l'épreuve pratique hors circulation).

Pour la première séance, l'élève est emmené par le moniteur sur le lieu de préparation à l'épreuve du hors circulation. Pour les séances suivantes, en fonction des capacités acquises lors de la première séance, après avoir été évalué par le moniteur, l'élève se rendra sur le lieu de préparation à l'épreuve hors circulation en suivant le moniteur qui le guidera à l'aide d'un dispositif de "radio guidage".

La préparation à l'épreuve de conduite en circulation sera travaillée à chaque séance.

L'enseignant évaluera l'élève en fin de formation. Une fois que l'élève aura acquis les connaissances nécessaires, le moniteur lui sera proposer une présentation à l'examen.

Il sera accompagné par le moniteur, le jour de l'épreuve, sur le lieu où doit se dérouler l'épreuve pratique et réalisera sa prestation sur le véhicule utilisé tout au long de son apprentissage.

En cas d'échec, l'enseignant proposera à l'élève de suivre une formation complémentaire et lui proposera de souscrire des heures supplémentaires de formation en vue d'une nouvelle présentation à l'examen.

48 h après l'examen, le résultat est consultable sur le site de la sécurité routière ou à l'auto-école.

Un équipement de protection sera proposé aux élèves qui le souhaitent. (blouson, casque, gants homologués)

Types de véhicules (2 roues) utilisés en formation et examen :

Permis A2 : formation sur moto à boîte manuelle Kawasaki Z650 (bridée)

Permis A1 : Formation sur moto à boîte manuelle 125 Duke KTM ou CBF Honda - Scooteur 125 Dealim - boîte automatique

Tous les véhicules ont moins de 3 ans et sont entretenus régulièrement.

Durée : La formation théorique se déroule en moyenne sur 1 à 4 mois en fonction de l'investissement et de la progression du candidat

La formation pratique se déroule en moyenne sur une période de 2 mois suivant la disponibilité de l'élève.

Publics : tout public

° à condition d'avoir l'âge requis (au moins 18 ans pour les permis A2 et 16 ans pour les permis A1)

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.



Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
Total général								

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Permis AM (anciennement BSR)

Objectif : Préparer l'examen pratique et théorique pour du permis AM selon le programme en vigueur.

La conduite fait l'objet d'un apprentissage en présence de 3 élèves maximum/séance. L'enseignant évalue les capacités de l'élève et adapte ses leçons en fonction.

Les leçons ont pour but l'obtention du permis.

Les leçons sont programmées en accord avec les enseignants et les élèves selon les disponibilités de chacun.

L'enseignant évaluera l'élève en fin de formation. Une fois que l'élève aura acquis les connaissances nécessaires, le moniteur lui validera une attestation de formation.

Un complément de formation peut être proposé si le moniteur juge cela nécessaire.

L'auto-école procédera ensuite, à la demande de titre auprès de l'ANTS.

Types de véhicules utilisés en formation :

Véhicule correspondant à la catégorie AM (**Scooter Peugeot Kisbee 50CC**)

Durée : La formation se déroule en moyenne sur 2 demi-journées en fonction des disponibilités de chacun.

Publics : tout public

° à condition d'avoir l'âge requis (14 ans révolu) et être titulaire de l'ASSR. (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.



- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

La formation pratique est constituée de trois phases

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**
Durée : 30 minutes
- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure
- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes
- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**
Durée minimale : 3 heures
- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.
-



Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.
Vous devez ensuite aller en préfecture pour faire porter la mention sur votre permis de conduire



DÉROULEMENT DE LA FORMATION POST PERMIS

Post Permis

Objectif : Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (vitesse, alcool, drogue...) et à l'éco-conduite.

Conditions requises : Être titulaire du Permis B

Public concerné : jeune conducteur ayant le permis de conduire depuis moins de 2 ans

Durée de la Formation : Une journée de 6 à 8 heures

Les enjeux de la formation à la conduite

Cette formation d'une journée, si elle suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs de même génération.

Un enseignant de la conduite spécialement formé est responsable de l'animation de chacune de ces journées

Le contenu de la formation, élaboré avec des spécialistes de la sécurité routière, fait l'objet d'un arrêté publié le 10 mai 2019 qui précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 ans pour les formations traditionnelles (et à 1 an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de point sur le permis de conduire.

elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Cette formation fait appel à l'auto-réflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs

1/ Accueil, présentation et tour de table

1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes
3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes



4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes

Contenus et outils pédagogiques

Présentation des objectifs.

Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.).

Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.).

Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.).

Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.

Le questionnaire permet de se définir :

- en tant qu'individu ;
- en tant qu'utilisateur de la route.
- d'aborder les différentes thématiques de la formation.
- de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.

Il porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.).

Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique.

Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)

A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.

Évaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves.

Échanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe.

Mettre en avant la subjectivité du risque.

Thèmes abordés.

2/ Effets et méfaits de la vitesse

- les lois psychophysiologiques
- le conducteur : mode de fonctionnement
- perception visuelle
- capacité d'estimation
- répartition des défaillances
- vitesse et distance d'arrêt

3/ Exercices pratiques

- Estimation de la vitesse et des distances
- Évaluation des distances d'arrêt

4/ Alcool, drogue et autres produits psycho-actifs , téléphone et conduite

- Alcool
- Équivalence des verres
- Alcool : troubles
- Sanctions
- Conséquences pour l'assurance



- Drogues : les effets
- Sanctions encourues

5/ Exercices pratiques

- Conduite économique
- Conduite apaisée

6/ Théorie de l'éco-conduite

- Définition
- Entretien

7/Bilan de la journée

Validation :

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation Post Permis.

Information

L'ensemble de ces documents est mis à disposition du public et est consultable sur simple demande dans nos bureaux FPCR.

Le document correspondant aux enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen de l'auto-école FPCR est consultable sur le site Internet, affiché dans le bureau et il peut être transmis par voie dématérialisée (courriel).



Le document correspondant aux enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen de l'auto-école FPCR est consultable sur le site Internet, affiché dans le bureau et il peut être transmis par voie dématérialisée (courriel).